DBT

Société anonyme au capital de 688.603 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- 000 ---

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2017/2018

SOMMAIRE

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017/2018 CLOS LE 30/06/2018 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	
ECOULE	
2.1 - Activités	
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	7
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement	7
2.4 - Principaux risques du Groupe	8
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice	9
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'aveni	r 10
3 - FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
3.1 - Informations sur les sociétés contrôlées	10
3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :	11
3.3 - Prises de participations	11
3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital	11
3.5 - Absence d'auto-contrôle	11
3.6 - Succursales	11
3.7 - Présence des salariés au sein du capital	12
3.8 - Montant des prêts interentreprises	12
4 - Presentation des resultats financiers, economiques et de nature non	
FINANCIERE	
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	
4.2 - Présentation des comptes consolidés	13
4.2.1 - Périmètre de consolidation	13
4.2.2 - Présentation des comptes consolidés	13
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	13
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV	14
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT	15
4.2.6 - Présentation des indicateurs clés de performance non financière d Groupe	
4.2.7 - Cessions de participations	16
4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions	16
4.2.9 - Informations sur le contrat de liquidité	16
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	16
4.4 - Distribution de dividendes	16

	4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce	16
	4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	. 16
	4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	. 17
	4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	. 18
	4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	. 18
	4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	. 18
5	- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	. 19
	5.1 - Données juridiques de portée générale	. 19
	5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction .	. 19
	5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration	. 19
	5.2.2 - Composition du conseil d'administration	. 20
	5.2.3 Activité du Conseil d'administration	. 20
	5.2.4 Modalités d'exercice de la direction générale	. 21
	5.2.5 Rémunération des administrateurs et dirigeants	. 21
	5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires	. 22
	5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	. 22
	Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.	. 22
	5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	. 22
	5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	. 23
	5.7 - Le capital social au 30 iuin 2018	.23

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « DBT », la « Société » ou la « Société DBT ») durant l'exercice clos le 30 juin 2018, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017/2018 CLOS LE 30/06/2018 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1. <u>Développement des chargeurs rapides DBT et présentations des développements</u> commerciaux

Avec l'augmentation de l'autonomie et de la puissance des véhicules électriques, la Société a développé une nouvelle génération de chargeur permettant de charger jusqu'à trois véhicules simultanément en 50 kW ou un à la puissance de 150kW: l'ultra charger NG150. Ce nouveau chargeur est compatible avec l'ensemble des véhicules disponibles sur le marché quelle que soit la norme de recharge.

Son interface et sa connectivité ont été améliorées afin de proposer une expérience de charge facilitée et des fonctionnalités supplémentaires aux exploitants comme le paiement bancaire sans contact ou la maintenance à distance.

Le nouveau chargeur rapide 50-150kW a été commercialisé au début de l'année 2018, après 6 mois d'activité commerciale intense. Cette commercialisation au cours de l'exercice 2017/2018 marque la transition vis-à-vis de Nissan avec les premières livraisons de ces chargeurs conçus sur une ingénierie 100% DBT. DBT est désormais en situation de commercialiser des produits entièrement propriétaires.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a également présenté trois nouveaux produits : la valise de diagnostic VTS ainsi que les bornes de recharge Keren et EV Stream-nouvelle génération.

La VTS est un outil transportable permettant un diagnostic affiné du problème de charge et de tester l'ensemble des connecteurs du chargeur défectueux. Sa remise en état est ainsi plus rapide, engendrant de fait une baisse des coûts de fonctionnement et de maintenance du parc installé.

La Keren a répondu à la demande des collectivités locales qui plébiscitaient une borne de recharge publique simplifiée. Fruit de 4 ans de retour d'expérience, elle dispose de portes verrouillées pour une recharge en toute sécurité ainsi que d'une enveloppe résistant au vandalisme et aux aléas climatiques.

Remplaçante de la borne VDK, elle propose deux points de charge et une recharge simultanée de 3 à 22kW.

L'EV Stream-nouvelle génération, borne emblématique de la recharge résidentielle, délivre désormais jusqu'à 22kW, prend en charge les badges RFID et peut être connectée à une supervision.

1.2. <u>Poursuite de l'expansion internationale</u>

La Société a poursuivi son internationalisation et quelques annonces importantes ont marqué cet exercice :

- DBT a été sélectionné comme fournisseur exclusif de chargeurs rapides par le gouvernement hongrois. Via son partenaire magyar Elektromotive Hu, la Société fournira les stations de recharge sur tous les réseaux financés par le gouvernement hongrois pour les trois prochaines années avec un objectif annuel d'installation de 100 unités. DBT est fournisseur de plus de 75% des bornes de recharge rapide installées en Hongrie.

- DBT a enregistré ses premières commandes en Roumanie, en coopération avec la filiale roumaine de l'opérateur téléphonique allemand T-Mobile. Les premières livraisons ont eu lieu durant cet exercice et ouvrent de nombreuses perspectives de déploiements sur ce nouveau marché.
- DBT s'est également renforcé en Chine et a signé un accord de coopération exclusive avec Zhongshan BRS Electric Vehicles Charging Technology Co, basé à Shenzhen, société leader en Chine dans le secteur des chargeurs pour voitures électriques et le développement des smart cities. Encore peu présent en Chine, DBT considère désormais ce marché stratégique à la fois pour la croissance de ses ventes, la projection internationale de ses nouveaux chargeurs et pour la maitrise d'un certain nombre de ses coûts de production de la gamme de bornes de recharge. Cet accord a pour objectif à la fois la mise en place d'une coopération pour fabriquer ses chargeurs sur le territoire chinois sous licence exclusive DBT et la mise en place d'un sourcing en Chine des produits de recharge normale (3 et 7kW) et accélérée (11 et 22kW) assemblés en Chine sous licence exclusive DBT pour le marché européen, africain et du Moyen-Orient.

1.3. Renouvellement du financement obligataire avec la société Nice & Green

La croissance plus rapide que prévue de la prise de commandes enregistrées par DBT au cours de l'exercice 2017/2018 a amené la Société à négocier une extension de la ligne de financement obligataire afin de faire face à l'augmentation implicite de son besoin en fonds de roulement.

Les termes du contrat initial de financement obligataire d'un montant total de 3 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2017 ont ainsi été porté dans un premier temps à 5,2 millions d'euros puis à 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2018.

Nice & Green a accepté de renoncer au bon de souscription d'actions dont elle était titulaire.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 - Activités

Créé en 1990, le Groupe est organisé autour de trois pôles d'activités: un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique.

Ces trois pôles d'activité sont regroupés au sein de trois sociétés distinctes, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie regroupant depuis le 1er juillet 2013 les activités historiques et EDUCARE by DBT pour la formation. Ces trois sociétés ainsi que la société DBT forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** ») ou le « **Groupe** DBT »).

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total de 9.223.384 euros contre 8.917.804 euros lors de l'exercice précédent, réparti comme suit :

En K€	2016-2017	2017- 2018
Bornes de recharge et services associés	6.640	7.211
Transformateurs et mobilier urbain	2.278	2.012
TOTAL	8.918	9.223

La marge brute ressort à 3.179 K€ et le résultat d'exploitation à (201) K€. Après comptabilisation des produits et charges financiers pour un montant net de (106) K€, et prise en compte d'un résultat exceptionnel de (43) K€ et d'un impôt sur les bénéfices de 6 K€, la perte nette du Groupe s'établit à 343 K€ (contre 3.607 K€ au titre de l'exercice précédent).

Par rapport au 30 juin 2017, le résultat net s'est amélioré de 3.264 K€, soit + 90%.

Les pertes du résultat d'exploitation se réduisent significativement, essentiellement par l'augmentation de la marge brute et la réduction des frais généraux et administratifs.

Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 78% de l'activité sur l'exercice (contre 74% au cours de l'exercice précédent) contre 22% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie).

L'activité de formation lancée en 2016 représente un chiffre d'affaires de 60 K€, montant repris dans l'activité Borne de recharge.

La société DBT Ingénierie a subi une baisse de son chiffre d'affaires de l'ordre de 325.000 euros, principalement liée à une réduction des commandes EDF.

L'activité bornes de recharge a généré un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros sur l'exercice, contre 6,7 millions d'euros sur l'exercice précédent permettant ainsi une amélioration des marges du Groupe.

Ce chiffre d'affaires intègre des ventes de bornes ainsi qu'une activité de services pour une progression totale de 9% malgré une activité de services en forte décroissance.

En effet, cette activité de services a été pénalisée par un décalage ponctuel lié à la mise en œuvre du contrat « Third Year Maintenance » avec Nissan.

L'activité bornes a été satisfaisante, le marché de la recharge des véhicules électriques se structurant enfin après des mois d'attentisme.

En effet, tous les constructeurs automobiles ont annoncé de nouveaux véhicules électriques qui auront un besoin accru en puissance de charge. En outre, la volonté politique d'appui aux infrastructures électriques en Europe est désormais réelle.

La société EDUCARE by DBT connaît un début d'activité plus qu'encourageant puisque répondant à un réel besoin de formation des clients, des installateurs, des distributeurs et agents.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Suite à la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est aujourd'hui une holding pure.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

Côte du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018



Au cours de l'exercice 2017/2018, 22.442.569 titres ont été échangés (contre 10.162.966 au cours de l'exercice précédent). A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 2,97 € par action et à la clôture, le titre cotait 2,24€.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de recherche et développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, les dépenses en matière de recherche et développement du Groupe se sont élevées à 1.521 K€ contre 1.421 K€ au titre de l'exercice précédent, dont 1.064 K€ ont été activés en immobilisations incorporelles contre 1.151 K€ au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la société a mis au point une nouvelle architecture technique pour ses bornes de recharge normales qui a permis, dès octobre 2017, de faire baisser sensiblement le prix de revient des produits à fonctionnalité équivalente.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe d'environ douze ingénieurs qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants français et étrangers tels que l'Ecole des Mines de Douai, le Commissariat à l'Energie Atomique, Chakratec (Israel) ou lotecha (Etats Unis).

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

L'accord technique de fourniture de pièces détachées par Nissan est maintenu jusqu'en juillet 2021.

Par ailleurs, nous avons désormais une double source de fourniture pour tous les composants stratégiques.

- Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur. Ce risque est réduit du fait de l'arrêté des normes des véhicules électriques jusqu'en 2022.

- Risques commerciaux

Nous avons maintenu les quatre équipes en interne pour gérer l'après-vente, ce qui nous permet d'améliorer la fiabilité et la satisfaction client.

- Le Groupe pourrait être amené à rencontrer des difficultés de gestion des livraisons et de la production pour répondre à des demandes simultanées de clients : ce risque est atténué suite à l'embauche d'un responsable « supply chain ».
- Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.
- La différenciation entre les bornes voitures électriques dans la société DBT CEV et les bornes de l'activité historique de la société DBT INGENIERIE crée une confusion vis-à-vis des clients. Le Groupe envisage de regrouper toute l'activité bornes dans une seule entité tandis que l'activité « transformateurs » sera exercée par une entité distincte.

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

C. RISQUES LIES A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme d'amélioration des ressources humaines et nous veillons également à assurer un partage des connaissances des opérateurs.

D. RISQUES JURIDIQUES

- Risques liés à la responsabilité vis-à-vis des équipements commercialisés : l'équipe juridique a été renforcée.
- Risques de dépendance à des technologies tierces : le Groupe a effectué plusieurs voyages d'études aux Etats-Unis et en Chine pour réaliser de la veille technologique dans le but d'atténuer ce risque.

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit

de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques de change : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution
 - 2.5 Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice
- Réception de nouvelles commandes : chargeurs rapides 50W et 150 kW et bornes lentes (Keren)

Au cours de l'été 2018, nous avons réceptionné 85 commandes fermes pour les nouveaux chargeurs rapides 50kW, 100kW et 150kW et 110 unités en option sont en cours de négociation finale.

Début juillet 2018 nous avons réceptionné les premières commandes concernant la nouvelle borne de recharge dédiée à la voie publique : la borne Keren. Elle symbolise l'aboutissement du renouvellement de toute la gamme de bornes 3-22kW que DBT a su opérer afin de proposer des produits en adéquation avec les besoins des électromobiliciens d'aujourd'hui et de de demain.

15 des principaux constructeurs automobiles mondiaux sont venus au cours de l'été 2018 sur le site de Douai pour effectuer des tests de charge sur leurs nouveaux véhicules.

• Diversification de notre activité avec le lancement de nouveaux produits

Outre la réception des premières commandes de la borne Keren qui nous conforte dans notre volonté de reprendre des parts de marché significatives dans les solutions de bornes AC (où il faudra une borne par véhicule vendu contre 1 pour 10 sur la recharge rapide, notre principale activité), nous avons lancé notre plateforme de supervision dématérialisée pour les opérations de télésurveillance des bornes.

Les bornes DBT peuvent désormais être connectées à une plateforme interactive avec tout l'écosystème du VE : conducteurs, fabricants d'infrastructures, exploitants de réseaux de recharge, opérateurs de mobilité...

Cette plateforme DBT, nommée DIP2 (DBT Intelligent Power Plateform) répond à l'enjeu majeur que représente le déploiement des réseaux d'infrastructures de recharge partout dans le monde.

Unique sur le marché, son lancement nous permet de compléter notre offre de services, en plus du hardware qui reste, pour l'instant, notre cœur de métier.

Grâce à notre plateforme DIP2, nous pourrons assurer à tous les exploitants de réseaux qui utilisent nos produits une disponibilité accrue de nos bornes, dans les 37 pays où nous sommes implantés.

Ce service de maintenance préventive en temps réel permet également la gestion à distance du parc d'infrastructures de recharge, assurant une qualité de services inégalée à ce jour.

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

Le marché de la borne rapide continue d'offrir des perspectives attractives et la fin de l'année 2017 a constitué un tournant majeur pour celle-ci.

De grands projets structurants financés en partie par des fonds européens ont été enfin confirmés. Ainsi, la Commission Européenne a confirmé le financement de près de 4.000 sites pour environ 20.000 points de charge. Une liste d'une quinzaine de projets a été annoncée fin 2017 pour des débuts programmés dès 2018 pour les 4/5 ans qui viennent. Ceux-ci ouvrent enfin de très larges perspectives pour la vente de notre nouvelle gamme de chargeurs QC 50kW et QCNG150/350kW présentés dès l'automne 2017 et au premier trimestre 2018 dans les plus grands salons spécialisés en Europe.

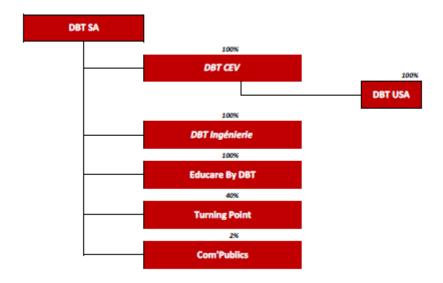
En outre, et malgré deux exercices marqués par l'absence de perspectives claires du marché des véhicules électriques, nous sommes aujourd'hui dans une situation bien meilleure : la visibilité sur la production de véhicules électriques a progressé avec l'annonce de la part de tous les constructeurs automobiles de nouveaux véhicules électriques, dont les premiers sortiront dès 2019 et qui auront un besoin accru en puissance de charge.

Ainsi, les perspectives de marché confirment notre stratégie sur les deux dernières années et permettent d'entrevoir un retour à la croissance pour l'année 2018/19. Spécifiquement pour ce qui est du S1 2018/19, DBT Ingénierie devrait continuer à croitre sous l'effet du travail réalisé sur les derniers mois pour les bornes ingénierie et des résultats d'appels d'offres en cours pour les transformateurs. DBT-CEV a été pénalisé par des retards de livraison des services liés à la TYM (contrat Nissan) à hauteur d'un montant de 2,6 millions d'euros. Ce montant devrait être facturé durant le S1 2018/2019.

3 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 - Informations sur les sociétés contrôlées

Au 30 juin 2018, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil et pourrait être réactivée pour accompagner les perspectives de développement du Groupe sur le sol américain à l'horizon 2019/2020;

Turning Point: créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer. Nous envisageons la fermeture de cette filiale.

Com'Publics: créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.

3.3 - Prises de participations

Nous vous signalons que notre Société n'a pris aucune participation significative en France ou à l'étranger au cours de l'exercice écoulé.

3.4 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaigne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions, lesquelles représentent, au 30 juin 2018, 28,16% du capital social.

3.5 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.6 - Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.7 - Présence des salariés au sein du capital

Présence des salariés de DBT au sein du capital de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, et la Société DBT n'ayant pas de salariés, nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés était nulle.

Présence des salariés des sociétés liées à DBT au sein du capital de la Société

Nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT était nulle.

3.8 - Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 - Presentation des resultats financiers, economiques et de nature non financiere

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice 2017-2018 clos le 30 juin 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires est nul contre 165.480 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation se sont élevées à 556 euros donnant un total de produits d'exploitation de 556 euros contre 204.949 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 335.462 euros contre 766.445 euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (334.906) euros contre (561.497) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de 162.257 euros contre (1.121) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (172.650) euros contre (562.618) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 2.610 euros, contre (95.768) euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (170.040) euros contre une perte de (658.385) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 15.581.707 euros contre 12.684.355 euros au titre de l'exercice précédent. Cette hausse est liée à l'augmentation de capital d'un montant de 3,8 M €, prime incluse.

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - Périmètre de consolidation

Libellé	Méthode	% d'intérêt	% d'intérêt	Adresse	Siren
		(Clôture)	(Ouverture)		
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	522 613 041
EDUCARE by DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE by DBT

Au cours de l'exercice écoulé, il y a eu variation du périmètre par rapport à l'exercice précédent suite à l'intégration de la société EDUCARE by DBT au groupe.

4.2.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 9.223.384 euros contre 8.917.804 euros au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (200.867) euros contre (3.510.520) euros au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (105.824) euros, contre (110.709) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (343.073) euros contre (3.621.229) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat exceptionnel s'élevant à (42.629) euros, contre (63.769) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (343.073) euros contre (3.607.099) euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 3.245 K€ euros contre (290) K€ au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques. L'exercice clos le 30 juin 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1.953.081 euros, contre 2.277.748 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de produits finis pour 1.896.682 euros et prestations de services pour 56.399 euros.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de (34.053) euros.

Après prise en compte notamment :

- des charges externes pour 1.520.070 euros,
- des charges de personnel pour 436.084 euros,
- des autres charges d'exploitations pour 5.160 euros,
- des impôts et taxes pour 31.214 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (107.817) euros, contre (59.795) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (21.401) euros contre (6.955) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de (129.219) euros contre (66.750) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (1.157) euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 31.982 euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (130.376) euros contre une perte nette de (34.768) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1.879.863 euros, contre 2.013.061 euros au 30 juin 2017. Il se compose de façon schématique de 246.730 euros d'actifs immobilisés et de 1.633.134 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 89.386 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 99.589 euros contre un montant 229.965 euros au titre de l'exercice précédent. Il demeure inférieur à la moitié du capital social lequel ressort à 500.000 euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 1.780.274 euros contre 1.783.096 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 30 juin 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 7.304.473 euros, contre 6.717.218 euros au titre de l'exercice précédent, se décomposant en vente de produits finis pour 4.322.811 euros, et prestations de services pour 2.981.661 euros.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 1.338.103 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats consommés pour 4.924.453 euros,
- des charges de personnel pour 2.708.766 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 21 euros,

- des impôts et taxes pour 130.675 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à 274.797 euros, contre (2.904.803) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (244.046) euros contre (97.653) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 30.751 euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (3.002.456) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel déficitaire de (43.882) euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 16 euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'un impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (13.131) euros contre une perte de (2.919.439) euros au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 12.206.906 euros contre 10.717.266 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 3.913.629 euros d'actifs immobilisés et de 8.293.183 euros d'actifs circulants.

Le montant des disponibilités s'élève à 127.476 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 2.737.140 euros contre 150.270 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 9.435.191 euros contre 10.566.995 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 30 juin 2018 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 59.650 euros

En l'absence de produits d'exploitation et après prise en compte notamment :

- des achats consommés pour 1.328 euros,
- des amortissements et des dépréciations pour (653) euros,
- et des opérations d'exploitation intra-groupe pour (29.410) euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à 28.259 euros.

En l'absence de résultat financier et d'opérations financières intra-groupes, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 28.259 euros.

En présence d'un résultat exceptionnel déficitaire de (410) euros, et en l'absence d'un impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 27.849 euros.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 30 juin 2018, le total du bilan de la société EDUCARE by DBT s'élève à 80 540 euros. Il se compose de façon schématique de 947 euros d'actifs immobilisés et de 79.593 euros d'actifs circulants.

Le montant des capitaux propres s'élève à 56 069 euros. Il est devenu inférieur à la moitié du capital social.

Les dettes s'élèvent à la somme de 24.471 euros.

4.2.6 - Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Jusqu'en mars 2018, nous avions uniquement un responsable pour la production, le bureau d'études ainsi que la supply chain. Désormais, nous avons un responsable bureau d'études, un responsable production-méthode et un responsable supply chain ce qui améliore notre efficacité et l'implication du service qualité.

La société EDUCARE by DBT a contribué à la formation des opérateurs du service après-vente.

Le service commercial a été renforcé avec une nouvelle assistante administration des ventes ainsi qu'une nouvelle assistante communication pour site-web et communication financière.

4.2.7 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.8 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 30 juin 2018, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.2.9 - Informations sur le contrat de liquidité

Le 30 novembre 2017, il a été mis fin au contrat de liquidité confié à PORTZAMPARC.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 170.040 euros. Le poste report à nouveau sera ainsi porté de (1.467.426) euros à (1.637.466) euros, la totalité des capitaux propres s'élevant à 13.710.167 euros (contre 10.082.817 euros à la clôture de l'exercice précédent).

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)

(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social Nombre des actions émises	269.565 269.565	269.565 269.565	412.732 4.127.320	470.657 4.706.568	648.369 6.483.691
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation des	0	476.056	554.997	165.480	0
salariés et dotations aux amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés due au titre de	(348.292) 0	(225.317) 0	(375.930) 0	(662.089) 0	(170.742) 0
l'exercice	0	0	0	0	0
et provisions Résultat distribué	(248.292) 248.000*	(177.711) 0	(383.037) 0	(658.385) 0	(170.040) 0
3. Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(1,29)	(0,84)	(0,09)	(0,14)	(0,03)
et provisions Dividende attribué à chaque action	(0,92) 0,92	(0,66) 0	(0,09) 0	(0,14) 0	(0,03) 0
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres)	0	0	149.117	1.490	0

^{*}Dividende versé lors d'une distribution exceptionnelle de réserves par décision des associés en date du 7 octobre 2013.

4.8 - Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30/06/2018 dont le terme est échu (en euros)						
Echéance	Echéance future Echéance passé					
De 0 à 30 j	De 31 à 60 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	Total TTC
-16.177,93	-15.000	-72.663,22	48.501,67	100.031,72	-516.104,79	-471.412,55

Tableau d	Tableau du solde des créances clients au 30/06/2018 dont le terme est échu (en euros)				
Echéance future	Echéance future Echéance passé				
	De 0 à 30 j De 31 j à 60 j De 61 à 90 j > 91 j				Total TTC
-	39.901	-	-500	-143.171	-103.770

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Messieurs Philippe Serenon et Alexandre Borgoltz, ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit juqsu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les quatre autres membres du conseil d'administration ayant été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années, leur mandat n'arrive pas à échéance au cours de la prochaine assemblée.

Les mandats du cabinet Colas Hubert et Associés, domicilié au 10 place Laon 02200 Soissons et de Monsieur Christophe Watine, domicilié 2, Allée des Roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding
Registre du commerce et	Arras
des sociétés	
Consultation des	Au siège social
documents juridiques	
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Répartition des bénéfices	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni
(article 13.1 des statuts)	de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il
	représente.
Paiement des dividendes	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou
(article 31 des statuts)	partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur
	dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire
	ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux	Colas Hubert et Associés, 10 place Laon 20200 Soissons
comptes titulaire	
Commissaire aux	Christophe Watine, 2 allée des roseaux 59650 Villeneuve d'Ascq
comptes suppléant	

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Au 30 juin 2018, le Conseil d'Administration de notre Société est composé de six administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 30 juin 2018 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président Directeur Général	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
France Borgoltz	Administrateur	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1ère nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1ère nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Commercial	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

^{*}Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretien aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.

5.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois pendant l'exercice 2017/2018.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence Monsieur Hervé Borgoltz assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

Cette décision a été prise pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sauf modification du mode de l'exercice de la Direction générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Monsieur Hervé Borgoltz-Président Directeur Général de DBT (SA)

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président-directeur général, Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est salarié de la société DBT CEV. Il exerce les fonctions de directeur commercial.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz	30 juin 2018
Administrateur depuis le 25 avril 2017	
Rémunération due au titre de l'exercice (1)	65.179,09 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-

Tableau N°2: Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz	Montants dus
Administrateur depuis le 25 avril 2017	au titre de
Administrateur depuis le 25 avril 2017	l'exercice
Rémunération fixe annuelle	50.154,90 €
Rémunération variable annuelle	658 €
Rémunération variable pluri-annuelle	4.333,34 €
Rémunération exceptionnelle	6.459,85 €
Jetons de présence	-
Avantage en nature	3.573 €
TOTAL	65.179,09 €

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'Administration

Néant.

Suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existe 5 mandataires sociaux non dirigeants. A ce jour, hormis la rémunération résultant du contrat de travail préexistant de Monsieur Alexandre Borgoltz aucun d'entre eux ne perçoit de rémunération du Groupe à guelque titre que ce soit. Aucune autre rémunération n'a été versée aux administrateurs.

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - <u>Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT</u> avec une filiale

Il n'existe pas de conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ, SARL
		Rent and Sail, SARL
France Borgoltz	Gérant Gérant	SARL du Pont du Passage des Eaux SARL Educare By DBT
Grégoire Borgoltz	Président du conseil d'administration	DRC Wash consortium
	Gérant	Contrie Développement
Jean-Charles Chaigne	Gérant	Definergy
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Directeur général	Photomed Festival

Alexandre Borgoltz	Néant	Néant

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 21 décembre 2016 et du 27 octobre 2015.

5.7 - Le capital social au 30 juin 2018

Le montant du capital social s'élevait au 30 juin 2018 à 648.369,10 \in divisés en 6.483.691 actions de 0,10 \in de montant nominal chacune. Au dernier jour de l'exercice, 1.828.860 actions avaient la forme nominative et 4.654.831 actions étaient au porteur.

Le nombre total de titres auxquels était attaché un droit de vote double au 30 juin 2018 était de 1.827.060 pour 4.656.631 actions ayant un droit de vote simple (dont 1.800 actions nominatives).

Annexe au rapport de gestion exercice clos le 30 juin 2018

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée du 21 décembre 2016

n°	Résolutions approuvées par l'assemblée du 21 décembre 2016	Duré e	Plafond	Utilisations	Solde	Solde en nombre d'actions
7	Réduction de capital par voie d'annulation des titres auto-détenus dans la cadre du programme de rachat d'actions	18 mois	10% du capital social	-	-	-
	Fin le 21 juin 2018					
8	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital	26 mois	700 000 € en nominal 20 M€ en créances	-	-	3.532.432
9	Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital par offre au public	26 mois	700 000 € en nominal 20 M€ en créances	-	-	3.532.432
10	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	700 000 € et 20% par période de 12 mois (article L 225-136 3° du code de commerce)	-	-	941.313
11	Augmentation de capital par émission d'instruments composés et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois	1 000 000 € en nominal	346.756,78*	653.243,22	6.532.432
12	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (8 ^{ème} à 10 ^{ème}) en cas de demande excédentaire	26 mois	15% de l'émission initiale	-	-	-
13	Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 8ème à 12ème et 15ème résolutions		1 000 000 € en nominal 20 M€ en créances	346.756,78 €	653.243,22	6.532.432
14	Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	26 mois	700 000 euros	-	-	-

^{*}Note Au 22 octobre 2018 sur la base du contrat signé avec Nice and Green le 28 mars 2017 puis amendé par les avenants en date des 05 juillet 2017 et 12 février 2018 d'un montant global de 7 millions d'euros

- 320 obligations ont émises
 - o 294 ont été converties pour un total de 2.758.707 actions émises, soit une augmentation de capital de 275.870,70euros
 - o 26obligations convertibles restent en circulation pour un montant de 520.000euros

Il reste 30 obligations à émettre pour un montant de 600.000 euros

Le nombre final d'actions émises par conversion des 56 obligations dépendra du cours de bourse au jour de la conversion selon les termes du contrat avec Nice and Green. L'utilisation a été mentionnée sur la base d'une hypothèse de conversion à 1,58 euros correspondant à celle retenue pour la conversion intervenue le 10 octobre 2018, soit une augmentation de capital complémentaire de 70.886,08euros.

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'assemblée du 27 octobre 2015

n°	Résolutions approuvées par l'assemblée du 27 octobre 2015	Durée	Plafond	Utilisations	Solde	Solde en nombre d'actions
23	Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux	38 mois	5% du capital	-	-	1
24	Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants de la Société	38 mois	5% du capital	-	-	-